



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 35548

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la réforme des lycées, et plus particulièrement sur l'enseignement des sciences économiques et sociales. Les enseignants s'inquiètent en effet du devenir de la discipline, celle-ci semblant lourdement menacée. La réforme prévoit ainsi dans cette filière une réduction des heures d'enseignement, un éclatement des sciences économiques et sociales entre sciences sociales et sciences économiques ainsi qu'une transformation totale des contenus, aboutissant à la quasi-disparition de cette discipline. Pourtant, les sciences économiques et sociales sont une matière qui contribue à la formation des citoyens, tant par leur contenu que par leur méthode. En outre, cette filière offre de nombreux débouchés post bac, comme en atteste l'augmentation des effectifs, et contribue à la réussite des élèves dans l'enseignement supérieur. D'autre part, les enseignants regrettent la remise en cause régulière du contenu de l'enseignement proposé par des associations proches des milieux patronaux et souhaitent qu'une éventuelle évolution de cette discipline fasse l'objet d'un dialogue et d'une concertation entre les différents acteurs concernés. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le contenu de l'enseignement des sciences économiques et sociales a fait l'objet d'un travail d'analyse entrepris par une commission présidée par Roger Guesnerie, professeur au Collège de France, de février à juin 2008. Cette commission, conformément à la demande du ministre de l'éducation nationale, avait une mission d'audit des programmes et des manuels de sciences économiques et sociales du lycée. Le ministre demandait en particulier à la commission de s'assurer du respect de la pluralité des courants de pensée constitutifs du domaine des sciences économiques et sociales ainsi que de la qualité des supports pédagogiques utilisés. La commission devait, par ailleurs, réfléchir à la pertinence et la cohérence des programmes au regard des exigences de formation de citoyens éclairés et de préparation à des études supérieures. Cette commission était invitée à faire toutes les propositions utiles pour améliorer la qualité de ces programmes. D'ores et déjà, des recommandations de la commission ont été prises en compte lors de la mise en oeuvre de la réforme des lycées. Ainsi est-il prévu d'intégrer les sciences économiques et sociales, dès la classe de seconde, au sein d'un groupe de disciplines dénommées « sciences de la société » dont l'enseignement sera modulaire. Les élèves qui le souhaitent pourront ainsi suivre un enseignement de SES de 3 heures par semaine, pendant un ou deux semestres (l'horaire actuel étant de 2 h 30 min, en enseignement optionnel). Un groupe d'experts est mis en place par la direction générale de l'enseignement scolaire pour travailler à l'élaboration des nouveaux programmes de la classe de seconde.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35548

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 novembre 2008, page 9886

Réponse publiée le : 9 décembre 2008, page 10704